

Séance du 11 mai 2015

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 mai 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 05 mai 2015.

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY		X	M. Robert CLEMENT
Mme Julie HUBERT-MOULIN		X	Mme Isabelle PASSUELLO
M. Robert CLEMENT	X		
Mme Jacqueline BILAT	X		
Mme Catherine BOISSIN DELAPORTE	X		
Mme Carole CHENEVAL	X		
M. Philippe CLAVERI		X	
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI	X		
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF		X	
Mme Corinne RESCANIERES	X		
M. Fabien ROUGIER	X		
Mme Anneke VAN DER VOSSSEN	X		
M. Wim WETERINGS	X		

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2015.
3. Délibérations :
 - 3.1 Validation du plan de financement des travaux route de Chenaz, rue des Maures, rue des Saugis et place des Saugis,
 - 3.2 Proposition d'annulation de la rétrocession des voies Nature et Sens et tout ce qui peut s'y rapporter,
 - 3.3 Chantier de rénovation de la fontaine de la Pierre = chiffrage et demande de subvention,
 - 3.4 Convention de régularisation rue des Saugis entre la commune d'Echenevex et les consorts GALLEY,
 - 3.5 Devis mise à jour des diagnostics d'accessibilité des bâtiments communaux,
 - 3.6 Présentation du projet d'aménagement du carrefour Mathieu.
4. Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 39 et fait lecture de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

Procurations ont été données à Madame Isabelle PASSUELLO par Madame Julie HUBERT-MOULIN, à Monsieur Robert CLEMENT par Monsieur Jean-Camille YERLY.

1. Désignation du secrétaire de séance : M. Michael KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2015 :

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité, avec les remarques suivantes :

- Madame Rose-Marie HENRI demande à être notée comme abstention sur le point rajouté à l'ordre du jour, n'ayant donné ses avis que sur les points mentionnés sur la convocation.
La remarque sur le rond-point Symbio concerne l'aspect inesthétique de l'ensemble de l'aménagement et non pas les "pointes en bois".
- Madame Julie HUBERT-MOULIN =
. Point 4.4: M. Weterings demande quand sera distribué le prochain bulletin municipal. Mme Hubert-Moulin indique que le prochain bulletin devrait être prêt fin juin.
- Monsieur Michaël KEWLEY signale qu'il a été mentionné par erreur qu'il était présent.

3. Délibérations :

3.1 - Proposition d'annulation de la rétrocession des voies « Nature et Sens » et tout ce qui peut s'y rapporter.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 0111/2014, le Conseil Municipal avait accepté la rétrocession de la voirie correspondant à la parcelle AO 343 après division, d'une superficie de 10 a 71 ca moyennant le prix d'un euro, avec les engagements suivants :

- l'entretien des espaces verts non rétrocédés à la commune, d'une superficie de 9 a 48 ca (parcelles AO 349 et AO 351 correspondant aux lots F et H sur le plan) devra être assurée par l'Association Syndicale Libre Echenevex village à ses frais exclusifs,
- la commune s'oblige à assurer à ses frais exclusifs sur la parcelle AO 343 :
 - l'entretien de la voirie et des cheminements piétons, le déneigement de la totalité du bien (tant des parties piétonnes que des routes de circulation. A cet effet, l'association syndicale libre autorise le stockage de la neige sur les lots cadastrés AO 352 et AO 353 (lots D et E sur le plan) ainsi que les places de stationnements sur le lot cadastré AO 351 (lot F sur le plan) en partie Est de la voie nouvellement créée),
 - l'entretien de la totalité des mâts d'éclairage,
 - le paiement des consommations des mâts d'éclairage.

Constatant le non-respect des engagements par NEXITY et la SAREST tels qu'ils résultent des discussions avec la commune, il propose aux membres du Conseil Municipal de retirer la délibération relative à la rétrocession des voies de l'ensemble immobilier « Nature et Sens » et précise que la décision prise n'avait reçu aucun commencement d'exécution.

Madame Isabelle PASSUELLO rapporte les commentaires de Madame Julie HUBERT-MOULIN : NEXITY ne s'est pas engagé pour la totalité des travaux.

Madame Carole CHENEVAL rejoint la séance à 20 h 49.

➤ Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, DÉCIDE de retirer la délibération n° 0111/2014 du 08 décembre 2014.

M. Michael KEWLEY propose de diffuser cette information dans la presse locale.

3.2 Validation du plan de financement des travaux route de Chenaz, rue des Maures, rue des Saugis.

Monsieur le Maire propose de payer la facture NABAFFA d'un montant de 38 857,34 € TTC.

Monsieur Wim WETERINGS regrette que la population doive une nouvelle fois supporter le comportement de NEXITY.

Madame Rose-Marie HENRI demande pourquoi il y a un devis supplémentaire de 10 000 € ?

Cette somme correspond à la pose d'une clôture dans la propriété GALLEY et à environ 7 000 € de travaux supplémentaires place des Saugis.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'assemblée départementale a pré-réservé une subvention de 10 052,00 € pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie route de Chenaz, rue des Maures et rue des Saugis.

Il demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement suivant :

DÉPENSES	RECETTES
▪ Route de Chenaz = 22 003,85 €	▪ Subvention Conseil départemental = 10 052,00 €
▪ Rue des Maures = 15 291,00 €	▪ Autofinancement = 74 402,31 € (dont TVA)
▪ Rue des Saugis = 32 381,12 €	
▪ TVA = 14 778,34 €	
84 454,31 €	84 454,31 €

➤ **Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Rose-Marie HENRI) VALIDE** le devis complémentaire de l'Entreprise NABAFFA pour les travaux de la rue des Saugis d'un montant de 10 338,62 € HT soit 12 406,34 € TTC, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer ledit devis et **ACCEPTE** le plan de financement des travaux tel que proposé.

3.3 Chantier de rénovation de la fontaine de la pierre = chiffrage et demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, au cours de sa dernière réunion, validé le programme de travaux de rénovation de la fontaine de la pierre qui consisteront à rénover la toiture et la zinguerie, créer un sol en pavés autour de la fontaine avec bordures, raccorder à la source pour une alimentation permanente, enduire les murs, poser un panneau d'informations, abattre des arbres aux abords de la fontaine, créer une nouvelle haie, créer et baliser trois parcours.

Il présente un estimatif du coût de ces travaux :

- **couverture** = devis de l'entreprise Bertrand Rouiller (Crozet) d'un montant de 8 188,94 € HT soit 9 826,73 € TTC, pour la couverture,
- **pavage** = 50 m² x 120 € HT soit 6 000,00 € HT,
- **bordure** = 20 ml en T2 x 60 € HT/ml soit 1 200 € HT,
- **zinguerie** = 2 500 € HT,
- **location mini-pelle pour 2 jours** = 500 € HT,
- **location d'un compresseur pour 3 jours** = 240,00 € HT,
- **petites fournitures (tuyaux, grilles....)** = 1 000,00 € HT,
- **broyage des copeaux** = 3 jours à 250 € /jour soit 750,00 € HT,
- **plants de thuyas** = 10 plants x 70 € = 700,00 € HT

Le montant estimatif des travaux s'élève à 21 078,94 € HT soit 25 294,73 € TTC

Madame Carole CHENEVAL demande pourquoi planter des thuyas, alors qu'ils sont interdits par le PLU.
Il est décidé de constituer la haie avec une autre essence.

Monsieur Michaël KEWLEY demande s'il est possible de faire quelque chose pour empêcher le stationnement.
Il est répondu que c'est prévu.

Madame Corinne RESCANIERES demande si le propriétaire ne peut pas payer la moitié ?

Madame Rose-Marie HENRI demande quel montant a été inscrit au budget. Monsieur BOUTHERRE répond que 10 000 € ont été prévus au budget primitif. Il est décidé que les crédits manquants seront prélevés sur les articles 61521 et 61528.
Il est précisé que les sommes engagées représentent un budget maximum.

➤ **Après en avoir délibéré et par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Anneke VAN DER VOSSSEN), le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de l'Entreprise Bertrand ROUILLER (Crozet) d'un montant de 8 188,94 € soit 9 826,73 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer ledit devis, DÉCIDE de remplacer les thuyas par une autre essence, DÉCIDE que le montant maximum des dépenses pour les travaux de rénovation de la fontaine de la pierre est arrêté à 25 294,73 € TTC, SOLLICITE tout concours financier et DIT que les crédits manquants seront prélevés sur les articles 61521 et 61558 du Budget Primitif.**

3.4 Convention de régularisation rue des Saugis entre la Commune d'Echenevex et les consorts GALLEY/YERLY.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de convention entre la Commune d'Echenevex et les consorts GALLEY/YERLY pour la régularisation de la cession à titre gratuit, à la Commune d'ECHEDEVEX de 12 m² de la parcelle cadastrée AS 59 sise 75, rue des Saugis à Echenevex, conformément au plan de division réalisé par le cabinet de géomètre Ducret/Barthélémy en contrepartie de la réalisation par la commune d'une clôture en grille rigide plastifiée verte comprenant un massif béton de fondation d'une hauteur de 1,50 m avec un soubassement béton de 0,25 m hors sol pour l'arrêt de terre au droit du jardin des consorts GALLEY/YERLY sur une longueur de 21 mètres et d'une hauteur de 1,50 m sans soubassement béton sur une longueur de 11,50 mètres.

Il est proposé que les frais de géomètre soient à la charge de la commune et les frais notariés à la charge des consorts GALLEY/YERLY. Un état des lieux constatant l'entière réalisation des travaux sera effectué préalablement à la signature de l'acte notarié.

➤ **Après en avoir délibéré et par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Madame Rose-Marie HENRI, Messieurs Fabien ROUGIER et Jean-Camille YERLY), le Conseil Municipal ACCEPTE les termes de la convention entre la Commune d'Echenevex et les consorts GALLEY/YERLY et AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous documents relatifs à cette régularisation.**

3.5 Devis mise à jour des diagnostics d'accessibilité des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une ordonnance du 26 septembre 2014 impose la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) à transmettre au plus tard le 26 septembre 2015 à la préfecture, pour les Etablissements Recevant du Public non conformes aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées.

Il précise que le devis demandé à l'agence APAVE, qui avait réalisé les diagnostics de certains bâtiments communaux, n'a pas été reçu et que le bureau d'études « SARL DIAG ACCESS » a été consulté mais n'est pas en mesure de répondre en raison de la surcharge de travail.

Il propose en conséquence aux membres du Conseil Municipal d'examiner ce point après réception du devis de l'Agence APAVE.

3.6 Validation du projet d'aménagement du carrefour Mathieu.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement du carrefour Mathieu et de la rue François Estier.

Après discussion, il est décidé de reporter l'approbation du projet à la prochaine réunion du conseil municipal.

Les conseillers municipaux sont invités à venir consulter les plans et à présenter leurs observations au plus tard le 31 mai.

4 Questions diverses.

4.1 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la pose de 28 ml de bordures rue de la Pierre pour un montant de 2 993,28 € TTC et de la réalisation d'un enrobé chemin des granges pour un montant de 3 474,42 € TTC, selon devis de la Société COLAS.

4.2 Madame Carole CHENEVAL demande quand le problème du conteneur place des Saugis serait résolu. Monsieur Roger BOUTHERRE répond que le fournisseur n'a toujours pas la pièce.

4.3 Madame Corinne RESCANIERES demande qui a la charge de mettre en place la signalisation pour les travaux rue des Maures. Monsieur le Maire répond que cette obligation incombe à la Société SALENDRE. Il est remarqué que c'est la commune qui à ce jour a posé les panneaux.

4.4 Il est demandé où en est-on avec le jeu Pictet ? Les travaux n'étant pas terminés, il est proposé de fixer l'inauguration au 09 juin. Cette date sera à confirmer.

4.5 Monsieur Roger BOUTHERRE rappelle que la commune s'est engagée dans une procédure de reprise des emplacements dans le carré commun. Un arrêté a été pris en ce sens le 24 avril. Les travaux commenceront le 20 septembre. Monsieur BOUTHERRE propose de réunir la commission « cimetière » le lundi 1^{er} juin à 20 h 00. Il rappelle que la commission « tourisme et sentiers » se réunira le mercredi 13 mai à 14 h 00.

4.6 Madame Corinne RESCANIERES fait remarquer qu'un commerçant du marché a évoqué l'organisation d'une manifestation et demande pourquoi les conseillers n'ont pas été informés.

4.7 Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été demandé que les points à traiter en questions diverses soient transmis avant la réunion.

4.8 Madame Rose-Marie HENRI estime que les pots de fleurs sont très gros et qu'il aurait été souhaitable de demander l'avis au conseil municipal. Elle ajoute que la commission « finances » n'avait parlé que des pots de fleurs au rond-point Symbio-Village et non devant la mairie.

4.9 Madame Isabelle PASSUELLO informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet de règlement modifié de la bibliothèque leur sera transmis par mail. Chacun est invité à faire part de ses remarques le plus rapidement possible.

4.10 Madame Isabelle PASSUELLO informe les membres du Conseil Municipal qu'une deuxième réunion bilan des TAP a eu lieu, avec un constat très positif. Il a été annoncé qu'une participation financière serait demandée aux familles.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le lundi 15 juin 2015 à 20 h 30 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 22 heures 32.

*Pierre REBEIX,
Maire d'ECHENEVEX,*